

## Notice de sélection pour le Recrutement d'un Consultant Individuel IC/106/PCJ/2021

Date: 18 Novembre 2021

---

<b>Pays :</b>	République Centrafricaine
<b>Intitulé :</b>	Evaluation de l'Effet 2 du Programme Conjoint Jeunes : Appui au renforcement de la résilience des adolescents et jeunes de la Centrafrique
<b>Durée de la mission :</b>	45 jours de travail effectif sur une durée totale n'excédent pas 50 jours calendaires
<b>Lieu de la mission :</b>	Bangui

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail [achats.cf@undp.org](mailto:achats.cf@undp.org) avec mention de la référence et intitulé du dossier. Votre proposition devra être reçue au plus tard le 27 Novembre 2021. N'hésitez pas à écrire à l'adresse [procurement.cf@undp.org](mailto:procurement.cf@undp.org) pour toute information complémentaire.

### 1. Historique et Contexte

---

Le Programme « *Appui au renforcement de la résilience des adolescents et jeunes de Centrafrique* » communément appelé Programme Conjoint Jeunes signé le 20 Février 2017 par le Gouvernement sous le haut patronage du Chef de l'État, permet au Gouvernement d'assurer la prise en compte des besoins des jeunes dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) de façon holistique. Il constitue une tentative de réponse collective des Agences des Nations Unies aux nombreux défis des adolescents et jeunes.

En renforçant les capacités tant sociales qu'économiques des jeunes, le programme conjoint jeunes vise non seulement à créer chez eux un sentiment d'autonomie grâce à l'indépendance économique, mais aussi à les motiver à devenir des membres actifs et positifs de leurs communautés et ainsi contribue au changement au niveau de la communauté, grâce à l'amélioration des conditions de vie et des infrastructures sociocommunautaires. Outre les bénéficiaires directs que sont les adolescents et jeunes des deux sexes, la mise en œuvre du programme bénéficiera aussi indirectement aux structures de mise en œuvre et aux communautés dans lesquelles vivent les bénéficiaires directs. En vue de promouvoir l'engagement des jeunes pour la cohésion sociale, les initiatives d'autonomisation économique et l'acquisition des compétences de vie. L'approche globale de mise en œuvre est basée sur l'exploitation des réseaux des associations des jeunes, des ONGs nationales et internationales, ainsi que l'expertise technique des agences d'exécution.

En tant que chef de fil de l'effet 2 du Programme Conjoint Jeunes, le PNUD intervient dans les dimensions touchant à l'insertion et à la réinsertion économique des jeunes à travers les Travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (THIMO) qui leur permettent d'épargner, pour ensuite se constituer en associations ou groupements économiques et de bénéficier d'un appui pour la création de leurs activités génératrices de revenus. Notons qu'outre le PNUD,

d'autres organisations contribuent significativement à l'atteinte de l'effet 2 du programme comme ONUFEMME, UNICEF, BIT, OIM, la MINUSCA...

L'évaluation finale permettra de mesurer le degré d'atteinte des objectifs de l'effet 2 et son impact sur la vie la vie des jeunes tout en prenant en compte les actions entreprises par d'autres agences.

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME/LA REALISATION			
<b>Titre du programme/de la réalisation</b>	Programme « Appui au renforcement de la résilience des adolescents et jeunes de Centrafrique ».		
<b>Effet du CPD</b>	D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives, les organisations de la société civile et le secteur privé mettront en œuvre des politiques, des programmes et des réformes visant une croissance économique inclusive (bonne gouvernance, relance économique et création d'emplois) et une gestion éthique, transparente et durable des ressources naturelles.		
<b>Produit du CPD</b>	Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées sont habilités à obtenir un accès universel aux services de base et aux actifs financiers et non financiers pour renforcer leurs capacités productives et bénéficier de moyens de subsistance durables		
<b>Produits et résultats institutionnel</b>	<b>Résultats attendus :</b> Le programme contribuera à la réalisation des effets du PNUAD, du plan stratégique du PNUD et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA).		
<b>Pays</b>	République Centrafricaine		
<b>Régions</b>	RBA		
<b>Date de signature du document de programme</b>	20 Février 2017		
<b>Dates du programme</b>	<b>Démarrage</b>	<b>Fin prévue</b>	<b>Extension</b>
	20 Février 2017	31 Décembre 2021	2022

<b>Budget du programme</b>	26,419,400 USD
<b>Source de financement</b>	PNUD (5 588 589, 21), ONUFEMME, OIT, OIM
<b>Dépenses engagées à la date de l'évaluation</b>	5 006 026,21 USD
<b>Agence d'exécution<sup>1</sup></b>	APSUD, COHEB, APADE, ASPEC-DC, NOURRIR, AFPE, OJED, AFEB, APVM.

## 2. Objet et portée de la mission d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation de programme inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de programme. Elle couvrira la période allant du 01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2021.

En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau et de l'organisation.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes du Programme (PNUD, Gouvernement, et les partenaires financiers) à des fins de prise de décisions en ce qui concerne les futures interventions. L'évaluation se fera avec l'implication de toutes les parties prenantes du programme, notamment les autorités administratives locales, les services techniques bénéficiaires et les autres acteurs sur le terrain. A cet effet, des missions seront organisées à l'intérieur du pays.

L'évaluation permettra entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité des résultats du programme ;
- Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du programme reste valide ;
- Apprécier les contributions du programme aux aspects transversaux pertinents tels que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les respects des droits humains et la préservation de l'environnement ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du programme ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du programme et pour d'autres interventions similaires dans le futur.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'entité exerçant la responsabilité générale de la mise en œuvre du programme, de l'utilisation effective des ressources, et de la réalisation des produits indiqués dans le document de programme et le plan de travail signés.

### Critères d'évaluation et questions indicatives clés

De manière spécifique, cette évaluation de programme doit répondre aux questions suivantes, sans se limiter à ces dernières :

#### **i) Pertinence**

- Dans quelle mesure le programme est-il conforme i) aux priorités nationales en matière de stabilisation, de relèvement et de résilience en RCA, ii) aux produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) aux ODD et iv) au Plan stratégique du PNUD ?
- Dans quelle mesure le programme répond-il aux besoins des groupes cibles ?

- Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du programme;
- Les produits développés par le PNUD et ses partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?
- Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ?
- Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à la théorie du changement pour le résultat du programme de pays du PNUD-RCA ?
- La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?
- Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?
- Les objectifs et les produits du programme sont-ils clairs, pratiques et faisables ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres programmes pertinents dans la conception du programme ?
- Dans quelle mesure la conception du programme a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu de manière appropriée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, aux changements institutionnels, etc. en RCA ?

#### **ii) Efficacité**

- Quel est le niveau actuel de réalisation des produits du programme ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué aux produits et aux effets du programme de pays du PNUD, aux ODD, aux Plans stratégiques des agences et aux priorités de développement nationales (RCPCA) ?
- Dans quels domaines le programme a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le programme peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le programme a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? Le marqueur de genre affecté au programme reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
- De quelle manière le programme a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?
- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du programme ?
- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du programme ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du programme ?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu de manière appropriée aux besoins des mandants (hommes, femmes, autres groupes) et l'évolution des priorités des partenaires ?

#### **iii) Efficience**

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?
- Dans quelle mesure la structure de gestion du programme présentée dans le document de programme a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du programme ont-ils été livrés dans le respect des délais ?

- Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au programme et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il encouragé l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre et d'exécution du programme du PNUD a-t-elle été efficace et rentable ?

#### **iv) Durabilité**

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du programme ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le programme ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du programme ou les contributions du programme aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le programme représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du programme ?
- Dans quelle mesure les actions des agence partenaires de mise en œuvre du programme représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du programme ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du programme ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du programme ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de programme et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le programme ?
- Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du programme ?
- Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
- Le programme a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
- Dans quelle mesure les hommes, les femmes et les personnes vulnérables ciblés bénéficieront-ils des interventions du programme sur le long terme ?

#### **v) Prise en compte des dimensions transversales Droits humains**

- Dans quelle mesure les pauvres, les autochtones et les handicapés physiques, les femmes, les hommes et autres les groupes défavorisés et marginalisés ont-ils bénéficié du travail du PNUD dans le pays ?

#### **Égalité des genres**

Tous les critères d'évaluation et questions d'évaluation appliqués doivent être vérifiés pour voir s'il y a d'autres dimensions de genre qui s'y rattachent, en plus des questions d'égalité des genres énoncées.

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été abordées dans la conception, mise en œuvre et suivi du programme ?
- Le marqueur genre attribué à ce programme est-il représentatif de la réalité ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé des changements positifs en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ? Des effets indésirables sont-ils apparus pour les femmes, les hommes ou les personnes ou groupes vulnérables ?

#### **Invalidité**

- Les personnes handicapées ont-elles été consultées et impliquées de manière significative dans la planification et la mise en œuvre ?
- Quelle proportion des bénéficiaires d'un programme étaient des personnes handicapées ?

- À quels obstacles les personnes handicapées ont-elles été confrontées ? - Une approche à deux voies a-t-elle été adoptée ?

#### **vi) Recommandations**

- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

#### **3. Méthodologie**

Il s'agit d'une évaluation participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée reste susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre l'équipe du Programme du PNUD et le Gouvernement (notamment le Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation). Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l'Évaluation axés sur les Résultats du Développement.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- i) Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du programme (Documents de programme, PTA, budgets, comptes-rendus de réunions, rapports de suivi, rapports de missions, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d'autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques et de renforcement des capacités, etc.).
- ii) Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes des programmes et du programme, les Ministères partenaires, les bailleurs de fonds, les ONG partenaires, les représentants des jeunes bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d'opérationnalisation du programme.
- iii) Une visite de terrain dans une ou deux localités des zones d'interventions et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ; iv) Examen et analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse;

v) Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage sera organisée avec les parties prenantes Comité de relecture afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation.

#### **4. Produits de l'évaluation (livrables)**

Les produits attendus de cette évaluation sont les suivantes :

- Rapport de démarrage (10-15 pages) : Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les quatre agences de mise en œuvre et à l'issue de l'examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).
- Réunions de débriefing : Elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.
- Rapport provisoire de l'évaluation (40-60 pages) : Ce document fera l'objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu tel que défini dans les guides d'évaluation des agences.

- Piste d'audit du rapport d'évaluation : Les modifications apportées par l'évaluateur en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignés par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.
- Rapport final d'évaluation : Il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l'objet d'une présentation aux parties prenantes clés du programme.

#### 5. Profil du consultant

La Mission sera conduite par un consultant national n'ayant jamais travaillé avec le programme.

Le consultant doit avoir une forte expérience dans la conduite d'évaluations de programmes et programme, particulièrement dans le contexte de pays en crise ou en situation de post-conflit, ainsi que dans la rédaction de rapports d'évaluation. Il aura la responsabilité de l'organisation du travail, de la production et de la qualité des livrables de la consultation.

Plus spécifiquement, le consultant national aura le profil minimal suivant :

- Éducation :
  - ☑ Master en administration, sciences économiques et sociales ou toute autre discipline pertinente ;
- Expérience :
  - ☑ Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la décentralisation et du développement local, du relèvement et de la résilience ;
  - ☑ Expérience dans l'élaboration, la gestion et/ou l'évaluation de programmes similaires dans les pays en développement ;
  - ☑ Avoir un minimum de 2 missions d'évaluation similaires ;
  - ☑ Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d'évaluation et de suivi des programmes de développement en général et celles des agences du Système des nations Unies en particulier ;
  - ☑ Avoir d'excellentes capacités d'analyse et de rédaction ;
  - ☑ Avoir une bonne connaissance du contexte d'un pays en crise ou en situation de post-crise, et particulièrement celui de la Centrafrique, sera considérée comme un avantage ;
- Langues requises :
  - ☑ Parler et écrire couramment le français.

#### 6. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

#### 7. Modalités d'exécution et rôles et responsabilités associées à l'évaluation

Le responsable de cette évaluation est la Représentante du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance de l'évaluation. Un Comité de relecture composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation, l'équipe de programme va aider à connecter le consultant avec les bénéficiaires, la cellule de coordination du programme conjoint, le Comité technique du programme et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation, l'équipe de programme aidera à identifier les partenaires clés

à interviewer par le consultant et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

**a) Représentante Résidente**

- Nomme le responsable de l'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation et en vérifie la qualité.

**b) Chargé de programme**

- Met en place le Comité de relecture de l'évaluation avec les partenaires du programme si nécessaire ;
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au Comité de relecture concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Vérifie et garantit l'indépendance des évaluations.

**c) Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E)**

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou programme tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence à l'évaluateur ;
- En concertation avec les autres parties prenantes, il examine et valide les différents livrables de l'évaluation.

**d) Comité de relecture** - Veille à ce que les normes en matière d'évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;

- S'assure de la qualité et de la pertinence des analyses et conclusions de l'évaluation ;
- Valide tous les livrables de l'évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

**e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement)**

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires aux à l'évaluateur ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation ; - Participent au Comité de relecture de l'évaluation.

**f) L'équipe du programme**

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation,
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation.

**g) Evalueur** - S'acquitte des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;

- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;
- Prépare les rapports et informe le responsable de l'évaluation, les responsables du programme ou programme et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ;
- Finalise l'évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

8. Calendrier du processus d'évaluation et modalité de paiements



### 8.1 Calendrier de l'évaluation

La consultation se déroulera sur une période de 45 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

N°	Principales activités	Nombre de jours estimé	Echéance de réalisation	
	Réunion d'information avec le PNUD (responsables de Programme et personnel affecté au programme en fonction des besoins)	-	Au démarrage de la mission	PI
1	Faire la revue documentaire	2	2 jours après le démarrage de la mission	
2	Rencontrer les parties prenantes (clarification des attentes)	2	4 jours après le démarrage de la mission	
3	Rédiger et valider le rapport initial (rapport méthodologique)	3	7 jours après le démarrage de la mission	
4	Collecter les données/informations sur le terrain à Bangui	5	9 jours après le démarrage de la mission	
	Collecter les données/informations sur le terrain à Bambari	4	6 jours après le démarrage de la mission	
	Collecter les données/informations sur le terrain à Bouar	4	6 jours après le démarrage de la mission	
	Collecter les données/informations sur le terrain à Berberati	4	6 jours après le démarrage de la mission	
3	Visites de terrain	8	17 jours après le démarrage de la mission	Bou Ba
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	10	27 jours après le démarrage de la mission	
6	Tenir la réunion de validation	1	28 jours après le démarrage de la mission	
7	Finalisation du rapport final d'évaluation	2	30 jours après le démarrage de la mission	
	<b>Total</b>	<b>45</b>		

### 8.2 Modalité de paiements

Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit :

Délivrables	Délai (cumulé) (jours calendaires)	%	Validation
1 <sup>ère</sup> Tranche : Validation du rapport initial. A l'échéance limite de 5 jours de travail effectifs pour compter de la date de démarrage de la mission	7 jours	25%	Le Spécialiste en S&E
2 <sup>ème</sup> Tranche : Remise du rapport provisoire. A l'échéance limite de 18 jours de travail effectifs pour compter de la date de la validation du rapport initial de la mission.	20 jours	35%	Le Spécialiste en S&E
3 <sup>ème</sup> Tranche : Remise du rapport final validé +			

proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations. A l'échéance limite de 3 jours de travail effectifs pour compter de la date de la validation du rapport provisoire.	18 jours	40%	Le Spécialiste en S&E, en concertation avec le Comité de relecture
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	

## 9. Processus de soumission d'une offre et critères de sélection

### 9.1 L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer le consultant sur la base de grille d'évaluation dans le paragraphe 10. A noter que la méthodologie proposée par le candidat retenu est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du Comité de relecture.

### 9.2 L'offre financière

- Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et perdiem;
- Le programme prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission, notamment les visites à organiser hors de la capitale Bangui ;
  - La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 45 jours calendaire.

L'offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

L'offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l'échéancier de paiement en fonction des livrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) – paiement en tranches ou après accomplissement du travail. Les paiements sont basés sur les produits spécifiés dans les TDR. Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (perdiem, jours de travail, etc.).

#### Exemple de présentation de l'offre Financière

Désignation	Prix	Unitaire		
	Unité	Nombre/qté	Montant	
Honoraire		Homme/jour		
Perdiem s'il y a (suivant le chronogramme)		Homme/jour		
Frais de communication		FORFAIT		
DSA (Frais de mission)				
Transport missions terrains				
Autre frais s'il y a (à préciser)				

#### DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

##### 1. Technique :

- Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR

- Formulaire P11 + CV - expériences similaires et trois références – contact mail et téléphone - Lettre de motivation

## 2. Offre financière \*

Offre financière détaillée et complète pour 30 jours calendaires détaillés comme suit :

- Honoraires journalier requis pour 26 jours de travail (environ 30 jours calendaires)
- Détails des autres frais (Per diems, frais visa si applicable, communication etc.)

\* Marché à prix unitaire

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué au consultant individuel ayant présenté l'offre évaluée comme étant : a) Conforme, et

b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière "Conforme" peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection : \* Poids des

critères techniques : 70% \*

Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées éligibles pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante :  $NF = 100 \times Fm / F$  (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale =  $0,7 \times NF + 0,3 \times Nt$ . L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

### 1. Critères de sélection

Le consultant sera invité à soumettre leurs offres techniques et financières. L'évaluation des dossiers se fera sur la base de :

- La compréhension des TDR
- La méthodologie et le plan de travail
- La qualification et la compétence du personnel proposé (éducation, qualification, expérience générale, expérience spécifique etc.)

Critères	Scores maximum (points)
<b>1. La compréhension des TDR</b>	<b>10</b>
<b>2. Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés avec les termes de référence</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>   <b>Approche méthodologique</b></li> <li>- Clarté (sur 5 points)</li> <li>- Cohérence de l'approche (sur 25 points)</li> </ul>	<b>30</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Plan de travail conforme à la méthodologie</b></li> <li>- Exhaustivité (sur 4 points)</li> <li>- Clarté (sur 2 points)</li> <li>- Cohérence (sur 4 points)</li> </ul>	<b>10</b>
<b>3. Qualifications et compétences</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>   Qualifications et expériences générales</li> <li>☑ Master en administration, sciences économiques et sociales ou toute</li> </ul>	

autre discipline pertinente ; ✦ <i>Maitrise</i> : .....7 points ; ✦ <i>Masters</i> : .....8 points ; ✦ <i>Doctorat</i> : .....10 points	<b>10</b>
II Expériences pertinentes pour la mission • 1 mission similaire ..... 15 points • De 2 à 3 missions similaires ..... 30 points • Plus de 3 missions similaires ..... 40 points	<b>40</b>
<b>Total des points pour l'offre technique</b>	<b>100</b>
Le score minimum exigé pour se qualifier est	<b>70</b>
Score financier 30%	<b>30</b>

#### 10. Annexes des TdR

- ✦ **Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention.** Fournit de plus amples informations sur l'intervention à évaluer.
- ✦ **Principales parties prenantes et partenaires.** Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées. Cette annexe peut également suggérer des sites à visiter.
- ✦ **Documents à consulter.** Une liste des documents et sites Internet importants et que doivent lire les évaluateurs au démarrage de l'évaluation et avant de finaliser la structure de l'évaluation et le rapport de démarrage. Il faut se limiter aux informations essentielles dont a besoin le consultant. Exemple de sources de données et de documents :
  - Stratégies nationales pertinentes;
  - Documents stratégiques et autres documents de programmation (par ex. documents de programme);
  - Plans et indicateurs de suivi;
  - Partenariats (par ex. accords de coopération avec les gouvernements ou les partenaires)
  - Examens et évaluations antérieurs
    - Politique d'évaluation du PNUD, règles et normes du GNUE, et autres documents de politique.
- ✦ **Matrice d'évaluation** (livrable à inclure dans le rapport de démarrage).

Tableau 5. Modèle de matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données
------------------------------------	----------------	----------------------------	--------------------	--	--------------------------------	-------------------------------

- ✦ **Programme des activités, étapes et livrables.** Sur la base du calendrier indiqué dans les TdR, les évaluateurs présentent le programme détaillé.
- ✦ **Format requis pour le rapport d'évaluation.** Le rapport final doit inclure, sans nécessairement s'y limiter, les éléments indiqués dans les critères de qualité des rapports d'évaluation (cf. annexe 7).
- ✦ **Code de conduite.** Les unités de programme du PNUD doivent demander au consultant de lire avec attention et de confirmer par sa signature son adhésion au « Code de conduite des évaluateurs dans le système des Nations Unies », qui peut être annexé au rapport d'évaluation.